

L'association ALFADI

Parcours insertion logement



Mission

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages momentanément en difficulté sur le territoire de Rennes métropole, en s'appuyant sur les ressources et les capacités de changement des personnes pour mener à bien leur projet d'insertion.

Public

Les ménages exclus ou en voie d'exclusion du logement qui souhaitent s'inscrire dans une dynamique de changement.

Instruction des demandes

En fonction des demandes, l'association est saisie officiellement via la Commission locale de l'habitat de Rennes métropole (CLH) par un bailleur social (Aiguillon construction, Archipel habitat, Espacil habitat, Habitat 35), la Direction de l'habitat social (DHS), les Centre communaux d'action sociale des communes de Rennes métropole (CCAS), le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

Admission

Des commissions internes valident ou refusent les demandes d'orientation.

Partenariat et Réseau

L'association entretient des liens de partenariat et s'inscrit dans un réseau afin de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins et attentes des ménages.

Composition du conseil d'administration

Rennes métropole, Ville de Rennes, Ado Habitat Ille-et-Vilaine, Apase, C. A. F. d'Ille-et-Vilaine, Centre hospitalier Guillaume Régnier, Compagnons bâtisseurs, FNARS, Ape2a, Coallia, Inicial.

Contact

8 rue Abbé Henri Grégoire

35200 RENNES

Tél. 02 99 86 79 30

www.alfadi-rennes.fr

asso.alfadi@wanadoo.fr - service.hebergement@alfadi.fr

Accès : métro Poterie - bus ligne N°2 arrêt Lycée Descartes



ALFADI
PARCOURS INSERTION LOGEMENT

Le service d'accompagnement lié au logement



Protocole d'intervention

La phase d'instruction

Un référent social et un co-instructeur sont nommés par le directeur.

Au travers du parcours logement, ils font émerger avec le ménage les éléments familiaux, administratifs, budgétaires, de santé ... nécessaires à la compréhension de la situation et à l'élaboration d'un projet d'accompagnement.

La commission de décision des accompagnements

Une instance d'évaluation (et de décision) des situations des ménages, présidée par un administrateur de l'association, composée de professionnels du service et de partenaires du logement, se réunit tous les deux mois.

La phase d'accompagnement

À partir d'un contrat personnalisé entre l'association et le ménage, elle permet de :

- définir conjointement entre le référent social et le ménage, les modalités et les échéances de l'accompagnement, évaluer et réajuster régulièrement les objectifs,
- favoriser l'accès et/ou le maintien dans le logement,
- soutenir et valoriser les ménages dans un processus d'autonomie et une dynamique d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec les services spécialisés sur le territoire.

Dans le cadre d'une approche globale, le référent social d'Alfadi est le référent principal. Il travaille en partenariat avec les autres services sociaux et médico-sociaux qui restent des interlocuteurs possibles pour les ménages.

La fin de l'accompagnement

À partir d'un bilan formalisé, validation en commission de décision.



Supports de l'intervention

Des mesures d'Accompagnement social liées au logement (ASSL).

La gestion locative : mise à disposition par les bailleurs sociaux ou l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) d'un logement proposé en sous-location.

Instances de réflexion

- Réunion de service.
- Comité de lecture des dossiers des ménages à leur arrivée.
- Réunion de « synthèse clinique ».
- Commission de décision des accompagnements.
- Analyse de la pratique.

Moyens mis en œuvre

Sous l'autorité du directeur, une équipe de professionnels composée de travailleurs sociaux, psychologue, secrétaires et comptables, au service d'un accompagnement social personnalisé et évolutif.



Quelques chiffres clefs

Une file active de 300 ménages.
140 logements en sous-location.

La coordination départementale pour le logement des sortants de prison



Missions spécifiques

Animer le dispositif

Coordonner, en lien avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et les différents partenaires, les orientations possibles des personnes sous main de justice (incarcérées et/ou sortantes de prison).

Participer à des instances de réflexions, dans une dimension départementale, pour développer, multiplier et adapter les réponses en termes de logement /d'hébergement pour le public ciblé.

Contribuer à des actions à destination de ce public.

Évaluer et orienter

Évaluer la situation au regard du logement des publics sortant de prison (absence de logement, perte de logement, nécessité de changement de logement...).

Orienter les personnes vers des solutions de logement ou d'hébergement jusqu'à leur aboutissement, y compris dans le cadre d'un aménagement de peine.

Modalités de l'intervention

Rencontres individuelles au sein des centres pénitentiaires, au Service pénitentiaire d'insertion et de probation, en milieu ouvert ou dans les locaux de l'association.

Liens réguliers avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP).

Instruction des demandes de logement et/ou d'hébergement.

Sollicitation des partenaires du logement et/ou de l'hébergement.

Transmission de la situation.

Loger et/ou héberger

Suite à l'évaluation et après validation de la Commission locale de l'habitat (CLH), l'accès au logement avec Alfadi peut constituer une orientation après incarcération.

Mise à disposition de 21 logements dans l'habitat diffus en sous-location avec l'association.

Supports de l'intervention

- Contrat d'occupation temporaire des logements.

- Mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) qui font l'objet d'un contrat d'accompagnement personnalisé. Ce dernier est co-signé par le ménage et l'association; il fait état du projet de la personne, de ses attentes, des engagements pris, puis des objectifs à atteindre à différentes échéances.

- Dans le cadre d'un aménagement de peine, construction avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation des modalités d'intervention distinctes et complémentaires.

- 15 logements dans le cadre de l'intermédiation locative (Solibail ou bail glissant).

- 6 logements meublés financés par l'Allocation de logement temporaire (ALT). Logement temporaire de 6 mois, renouvelable 1 fois.

Moyens mis en œuvre

Sous l'autorité du directeur, une équipe de professionnels composée d'une chargée de mission, d'un travailleur social, d'une psychologue et de personnel administratif et comptable.

Des espaces de réflexion et de décision en interne

Réunion de coordination, d'évaluation et de décision.

Analyse de la pratique.



ALFADI
PARCOURS INSERTION LOGEMENT

Le service d'hébergement temporaire



Missions spécifiques

Héberger

Permettre aux ménages de se poser, de (re)créer ou de maintenir leur dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Évaluer

Évaluer les compétences et les besoins des ménages hébergés afin de préparer l'entrée dans un logement adapté à leur situation.

Accompagner

Accompagner les ménages au quotidien pour soutenir leurs capacités à habiter et leur dynamique d'insertion. Cette action s'effectue en complément de l'accompagnement social engagé avec un référent social et/ou médico-social extérieur.

Modalités de l'accompagnement

Entretien d'évaluation de la demande d'hébergement, en lien avec le référent social extérieur.

En amont de l'entrée dans le logement, contractualisation des objectifs du séjour, support à l'accompagnement social extérieur engagé.

Rencontres mensuelles entre résidant, référent social extérieur et référent social Alfadi pour réaliser un bilan tripartite et renouveler le contrat d'occupation temporaire.

Entretiens individuels réguliers pendant le séjour, avec le référent social de la résidence.

Interventions au domicile si besoin.

Supports de l'intervention

Les contrats :

- d'accompagnement social, élaboré et signé en amont de l'admission entre l'utilisateur et le référent social extérieur.
- d'occupation temporaire du logement mis à disposition, signé avec Alfadi.

Le règlement d'habitation.

La charte des droits et obligations.

L'état des lieux d'entrée et de sortie du logement.

Les visites à domicile.

Les visites techniques.

Les actions collectives sur l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux droits fondamentaux (à la santé, à l'emploi, au logement).

Moyens mis en œuvre

Sous l'autorité du directeur, une équipe pluridisciplinaire composée, d'une responsable de service, d'une psychologue, de travailleurs sociaux (conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, technicien de l'intervention sociale et familiale, moniteur éducateur), de référents techniques et aide médico psychologique, de secrétaires et comptables.

- Six résidences adaptées au projet de chacun, 102 logements : de la chambre au T4.

- Des espaces partagés.

Des instances de réflexion

Commission d'admission.

Réunion d'équipe.

Coordination autour des situations.

Analyse de la pratique.



Résidence d'hébergement temporaire

*Les Deux Chênes**



Situation géographique

3, rue Michel Gérard – 35200 Rennes – 02 99 50 36 04
Accès : métro Poterie - bus N° 2 arrêt Lycée Descartes

Architecture

28 logements meublés et équipés (de la chambre au T2).
Des espaces partagés : jardin, salle de restauration pour les personnes occupant une chambre, laverie, hall et couloirs, local poubelles, local à vélo.
Des bureaux et espaces professionnels.

Fonctionnement

Pour pouvoir être accueilli, chaque résidant s'engage dans un contrat d'accompagnement social en lien avec son référent social extérieur.

Il signe chaque mois avec Alfadi un contrat d'occupation du logement mis à disposition, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Le règlement d'habitation et la charte des droits et obligations sont joints à ce contrat.

Une participation financière liée à l'occupation du logement est due mensuellement.

Chaque mois, le résidant rencontre son référent social et celui de la résidence afin d'évaluer ensemble les engagements pris mutuellement et de s'accorder sur des objectifs pour la période à venir.

Il est accompagné par le travailleur social de la résidence dans ses démarches administratives et dans la préparation à l'accès à son nouveau logement.

Un soutien dans la gestion du quotidien est éventuellement proposé.

Services à disposition

Tableau des messages : situé dans le couloir d'entrée, il est à consulter régulièrement.

Salle de restauration : cette salle est mise à disposition des personnes accueillies en chambre.

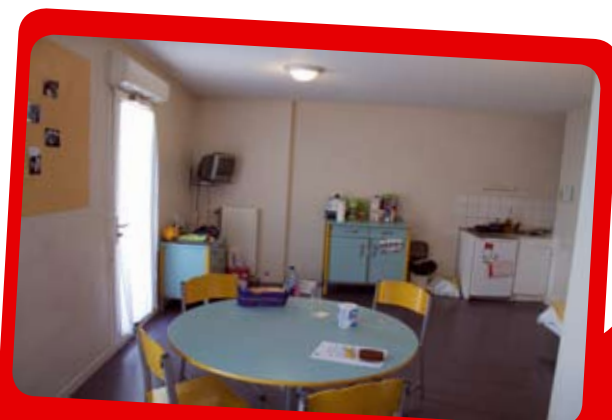
Laverie : une machine à laver le linge et un sèche-linge sont à disposition des résidants.

Prêt de matériel : du matériel pour le logement peut être prêté par les professionnels.

Veille sociale et médiation sont assurées par les Correspondants de nuit d'OPTIMA de 19h00 à 00h30 chaque soir.

Équipe de référence

Sous l'autorité du directeur et par délégation au responsable de service, l'équipe de la résidence se compose d'un travailleur social, d'un technicien en intervention sociale et familiale, d'un référent technique et d'un agent administratif.



*En cogestion avec l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)



ALFADI
PARCOURS INSERTION LOGEMENT

Résidence d'hébergement temporaire

Vincent Auriol *



Situation géographique

1, rue Vincent Auriol – 35000 Rennes – 02 99 54 14 52
Accès : métro Villejean Université - bus Ligne N° 4 arrêt Villejean Université.

Architecture

28 logements meublés et équipés (du T1 au T3).
Des espaces partagés : local poubelles, local à vélos, hall et couloirs.
Des bureaux et espaces professionnels.

Fonctionnement

Pour pouvoir être accueilli, chaque résidant s'engage dans un contrat d'accompagnement social en lien avec son référent social extérieur.

Il signe chaque mois avec Alfadi un contrat d'occupation du logement mis à disposition, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Le règlement d'habitation et la charte des droits et obligations sont joints à ce contrat.

Une participation financière liée à l'occupation du logement est due mensuellement.

Chaque mois, le résidant rencontre son référent social et celui de la résidence afin d'évaluer ensemble les engagements pris mutuellement et de s'accorder sur des objectifs pour la période à venir.

Il est accompagné par le travailleur social de la résidence dans ses démarches administratives et dans la préparation à l'accès à son nouveau logement.

Un soutien dans la gestion du quotidien est éventuellement proposé.

Services à disposition

Tableau d'affichage : situé dans le couloir d'entrée, il est à consulter régulièrement.

Prêt de matériel : du matériel pour le logement peut être prêté par les professionnels.

Veille sociale et médiation sont assurées par les Correspondants de nuit d'OPTIMA de 19h00 à 00h30 chaque soir.

Équipe de référence

Sous l'autorité du directeur, et par délégation au responsable de service, l'équipe de la résidence se compose d'un travailleur social, d'un moniteur éducateur, d'un référent technique et d'un agent administratif.





ALFADI
PARCOURS INSERTION LOGEMENT

Résidence d'hébergement temporaire

*Michel Le Nobletz**



Situation géographique

16, rue Michel Le Nobletz – 35000 Rennes – 02 99 30 61 04
Accès : métro Ste Anne

Architecture

7 logements meublés et équipés (du T1 au T3).
Des espaces partagés : cour, local à vélos, hall et couloirs.
Un bureau professionnel.

Fonctionnement

Pour pouvoir être accueilli, chaque résidant s'engage dans un contrat d'accompagnement social en lien avec son référent social extérieur.

Il signe chaque mois avec Alfadi un contrat d'occupation du logement mis à disposition, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Le règlement d'habitation et la charte des droits et obligations sont joints à ce contrat.

Une participation financière liée à l'occupation du logement est due mensuellement.

Chaque mois, le résidant rencontre son référent social et celui de la résidence afin d'évaluer ensemble les engagements pris mutuellement et de s'accorder sur des objectifs pour la période à venir.

Il est accompagné par le travailleur social de la résidence dans ses démarches administratives et dans la préparation à l'accès à son nouveau logement.

Un soutien dans la gestion du quotidien est éventuellement proposé.

Services à disposition

Tableau d'affichage : situé dans le couloir d'entrée, il est à consulter régulièrement.

Prêt de matériel : du matériel pour le logement peut être prêté par les professionnels.

Équipe de référence

Sous l'autorité du directeur, et par délégation au responsable de service, l'équipe de la résidence se compose d'une monitrice éducatrice, d'un référent technique et d'un agent administratif.



Résidence d'hébergement temporaire

Louise Bodin



Situation géographique

50, rue Paul Bert – 35000 Rennes – 02 99 38 84 08

Accès : bus ligne N° 4 ou N° 6 arrêt Pont de Châteaudun

Architecture

12 logements meublés et équipés (de la chambre au T4).
Des espaces partagés : salle de restauration, douches et toilettes pour les personnes occupant une chambre, laverie, hall et couloirs, local à vélos.
Des bureaux professionnels.

Fonctionnement

Pour pouvoir être accueilli, chaque résidant s'engage dans un contrat d'accompagnement social en lien avec son référent social extérieur.

Il signe chaque mois avec Alfadi un contrat d'occupation du logement mis à disposition, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Le règlement d'habitation, la charte des droits et des obligations de la résidence sont joints à ce contrat.

Une participation financière liée à l'occupation du logement est due mensuellement.

Chaque mois, le résidant rencontre son référent social et celui de la résidence afin d'évaluer ensemble les engagements pris mutuellement et de s'accorder sur des objectifs pour la période à venir.

Il est accompagné par le travailleur social de la résidence dans ses démarches administratives et dans la préparation à l'accès à son nouveau logement.

Un soutien dans la gestion du quotidien est éventuellement proposé.

Services à disposition

Tableau des messages : situé dans le couloir d'entrée, il est à consulter régulièrement.

Salle de restauration : cette salle est mise à disposition des personnes accueillies en chambre.

Laverie : une machine à laver le linge et un sèche-linge sont à disposition des résidents.

Prêt de matériel : du matériel pour le logement peut être prêté par les professionnels.

Veille sociale et médiation sont assurées par les Correspondants de nuit d'OPTIMA de 19h00 à 00h30 chaque soir.

Équipe de référence

Sous l'autorité du directeur, et par délégation au responsable de service, l'équipe de la résidence se compose d'un travailleur social, d'un technicien en intervention sociale et familiale, d'un référent technique et d'un agent administratif.



ALFADI
PARCOURS INSERTION LOGEMENT

Résidence sociale

Villebois Mareuil



Situation géographique

7 bis, rue Auguste pavie – 35000 Rennes – 02 23 35 61 76
Accès : bus ligne N° 11 arrêt cimetière de l'Est

Architecture

15 logements meublés et équipés (du T1 au T1bis).
Des espaces partagés : espace collectif, laverie, hall et couloirs, local poubelles.
Un bureau professionnel.

Fonctionnement

Pour pouvoir être accueilli, chaque résidant s'engage dans un contrat d'accompagnement social en lien avec son référent social extérieur.

Il signe avec Alfadi un titre d'occupation temporaire.

Le règlement d'habitation est joint à ce contrat.

Une participation financière liée à l'occupation du logement est due mensuellement.

Chaque mois, le résidant rencontre son référent social et celui de la résidence afin d'évaluer ensemble les engagements pris mutuellement et de s'accorder sur des objectifs pour la période à venir.

Il est accompagné par le travailleur social de la résidence dans ses démarches administratives et dans la préparation à l'accès à son nouveau logement.

Un soutien dans la gestion du quotidien est éventuellement proposé.

Services à disposition

Tableau d'affichage : situé dans le couloir d'entrée, il est à consulter régulièrement.

Salle collective : cette salle est mise à disposition des personnes accueillies sur les temps de permanences.

Un ordinateur permet un accès à Internet.

Laverie : une machine à laver le linge et un sèche-linge sont à disposition des résidants.

Prêt de matériel : du matériel pour le logement peut être prêté par les professionnels.

Veille sociale et médiation sont assurées par les Correspondants de nuit d'OPTIMA de 19h00 à 00h30 chaque soir.

Équipe de référence

Sous l'autorité du directeur, et par délégation au responsable de service, l'équipe de la résidence se compose d'un travailleur social, d'un technicien en intervention sociale et familiale, d'un référent technique et d'un agent administratif.



ALFADI
PARCOURS INSERTION LOGEMENT

Résidence accueil

Ti-Annez



Situation géographique

3, rue du Dr Roux – 35000 Rennes – 02 23 42 08 02
Accès : métro Charles de Gaulle bus ligne N° 5
arrêt Pont de Nantes

Architecture

12 logements meublés et équipés (du T1 au T2).
8 logements sont situés aux 1 et 1 bis, rue du Dr Roux et 4 logements se trouvent à proximité de la résidence.
Des espaces partagés : espace collectif (3, rue du Dr Roux), jardin, hall et couloirs.
Un bureau professionnel.

Mission spécifique

« Ti-Annez » est une résidence sociale. Elle accueille temporairement des personnes présentant des troubles psychiques et ayant des difficultés à habiter de manière autonome. Certaines d'entre elles sortent d'incarcération.

Une convention de partenariat entre Alfadi, le centre hospitalier spécialisé Guillaume Régnier, l'association Espoir 35 et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, permet un accompagnement global et personnalisé au sein de la résidence.

Fonctionnement

Le résidant s'engage dans un contrat d'accompagnement sanitaire et social, à partir d'un Projet personnalisé individualisé (PPI) élaboré dans ses grands axes en amont de l'admission.

Un projet de soins est élaboré entre le résidant et l'équipe soignante psychiatrique de secteur.

Le résident signe un contrat de séjour avec Alfadi et un contrat d'accompagnement social avec le service d'accompagnement à la vie sociale d'Espoir 35.

Une participation financière liée à l'occupation du logement est due mensuellement.

Un soutien dans la gestion du quotidien (entretien du logement, aide aux courses, préparation des repas...), les démarches administratives, sociales et/ou professionnelles, dans l'accompagnement aux soins, la mise en œuvre d'activités de loisirs est contractualisé avec chaque résidant en fonction de ses attentes et des besoins repérés.

De façon régulière, le résidant rencontre le référent social de la résidence afin d'évaluer conjointement les objectifs et les modalités du PPI et de les ajuster si besoin.

Des temps d'animation collectifs sont régulièrement proposés au sein de la résidence ou à l'extérieur.

Services à disposition

Tableau des messages : situé dans le couloir d'entrée de l'espace collectif, il est à consulter régulièrement.

Espace collectif : une pièce avec un coin cuisine permet l'accueil informel, l'organisation d'activités, les échanges entre résidents et avec les professionnels, la préparation de repas (qui peuvent être pris sur place ou emportés chez soi).

Espace multimédia en libre accès : télévision, lecteur de disques, ordinateur avec accès Internet.

Prêt de matériel : du matériel pour le logement peut être prêté par les professionnels.

Veille sociale et médiation sont assurées par les Correspondants de nuit d'OPTIMA de 20h30 à 00h30 chaque soir.

Équipe de référence

Sous l'autorité du directeur d'Alfadi, et par délégation au responsable de service, l'équipe de la résidence se compose de deux hôtes (Aide médico-psychologique et personnel socio-technique). En complémentarité, interviennent un travailleur social référent, détaché à temps plein sur la résidence par le service d'accompagnement à la vie sociale de l'association Espoir 35 et deux infirmiers du centre médico psychologique Henri EY.

